

Séance du 18 mars 2021

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni à huis clos en l'Hôtel de Ville, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, sous la présidence de Monsieur Antony GAUTIER, Maire, sur la convocation qui lui a été faite le douze mars deux mille vingt-et-un et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

A l'ordre du jour de cette séance :

A) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur VANDENABEELE est désigné secrétaire de séance.

B) APPEL NOMINAL

PRÉSENTS (30) : Antony GAUTIER, Christophe LEGROIS, Brigitte GALLI, Arnaud DEVILLEZ, Gaëlle LEFEVRE, Gilles DEVIENNE, Sophie SPATOLA, Nicolas LEFEBVRE, Mathilde CHARPENTIER, Pierre GRANDGENEVRE, Evelyne LORIDAN, Emmanuel FURLAN, Michèle LEGRAND, Valérie COUTURE, Géry DELANGUE, Denis BECUWE, Damien VERWAERDE, Sabrina WINCKEL, Marjorie VANDENBERGHE, Laurence DUREY, Benjamin SOWA, Aurélie COSTENOBLE, Céline THIBAUT, Florent VANDENABEELE, Marc DENEUCHE, Josy ANNOOT, Bénédicte CREPEL, Joël DECAT, Maxime DEPLANCKE, Nathalie BAUCHART.

Procuration (1)

Aurélien BEAUFROME donne procuration à Arnaud DEVILLEZ

Absents (2)

Sébastien MALESYS, Bérangère VERFAILLIE

Effectif du Conseil Municipal :		33
Présents en séance	:	30
Procuration	:	1
Absents	:	<u>2</u>
		33

C) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

D) COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Prise de fonctions de Monsieur LELEU en qualité de Directeur Général des Services ;
- Candidature à l'expérimentation de la réouverture des équipements culturels ;
- Evolution de la situation sanitaire ;
- Carnaval et Carême de retour à l'Hôtel de Ville ;
- Protocole d'accord avec Habitats Hauts-de-France concernant la résidence autonomie « Pharaon de Winter » ;
- Déploiement de la fibre optique ;
- Ouverture d'une Maison France Services au CCAS.

PROXIMITÉ, CITOYENNETÉ ET RESSOURCES

Délibération 21/001 - Budget principal - Exercice 2021 - Débat et rapport sur les orientations budgétaires

Cette délibération vise à débattre sur les orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2021 et à prendre acte du rapport correspondant. Le rapport comprend notamment les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget 2021, la structure des effectifs et les dépenses de personnel.

PRIS ACTE A L'UNANIMITE

Délibération 21/002 - Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité - Perception, contrôle et reversement par le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre

Cette délibération vise à confier l'intégralité de la gestion de la TCFE au SIECF (perception, contrôle). Le SIECF reversera à la Commune, par trimestre, le montant de TCFE perçu au titre de chaque année. Cette mesure entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et permettra à la Commune de récupérer 60 000 à 70 000 euros supplémentaires par an.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/003 - Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Nord

La Ville de Bailleul souhaite renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Nord. La convention d'adhésion arrivée à échéance doit être renouvelée pour 3 ans. Le tarif 2021 de la consultation augmente ; le coût d'une visite passant de 79 € à une facturation par journée à 970 €, avec 10 à 11 agents par vacation de 7 heures.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/004 - Adhésion au Pass territorial du Centre de Gestion du Nord - Action sociale en faveur du personnel municipal

Cette délibération vise à renouveler l'adhésion au Pass Territorial du Centre de Gestion du Nord (CdG59) qui permet de faire bénéficier aux agents de la Ville de prestations d'action sociale mutualisées. Il s'agit d'un contrat cadre porté par le CdG59 et passé avec un organisme spécialisé dans l'action sociale, Plurélya.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/005 - Adhésion au contrat groupe d'assurance garanties statutaires du Centre de Gestion du Nord

Cette délibération vise à renouveler l'adhésion au contrat groupe proposé par le CdG59 pour couvrir la Ville concernant les risques d'accident de service, décès et maladie imputables au service. Les risques assurés restent donc inchangés. L'assureur sera par contre différent : Groupama au lieu de Gras Savoye auparavant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ÉDUCATION, POLITIQUE DES ÂGES ET SOLIDARITÉS

Délibération 21/006 - Projet Bailleul, Ville amie des aînés - Adhésion au réseau francophone des villes amies des aînés et au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés - Désignation d'un représentant

Cette délibération vise à permettre l'adhésion de la Ville au réseau francophone des villes amies des aînés et au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés. Face au vieillissement de la population, la Ville souhaite créer les conditions d'une meilleure adaptation du territoire aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des Bailleuloises et Bailleulois.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/007 - Classes de découverte - Mise en place d'un dispositif exceptionnel pour l'année 2021 - Fixation de la participation des familles

Cette délibération vise à redéfinir la participation des familles aux classes de découverte dont le format a été revu en raison de la crise sanitaire. Il était en effet important que les enfants n'ayant pu profiter des classes de neige et des classes de mer annulées puissent quand même partir d'ici à la fin de l'année scolaire si la situation évolue positivement. La participation familiale s'élèvera à 80 € par enfant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/008 - Éducation Nationale - Circonscription de Dunkerque/Bailleul - Acquisition de matériel psychométrique pour les enfants à besoins spécifiques - Subvention

Cette délibération a pour objectif le versement à titre exceptionnel d'une subvention de 1 400 € sur le compte des DDEN de Bailleul pour permettre l'acquisition de matériel psychométrique pour le suivi psychologique des enfants en difficulté inscrits dans les établissements scolaires bailleulois. Elle illustre la volonté de la Ville d'être reconnue comme une « Ville Amie des Enfants » par l'Unicef.

Mme Brigitte GALLI ne prend pas part au vote.
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/009 - Prévention des conduites addictives - Appel à projets 2021 de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives - Candidature

Cette délibération vise à permettre à la Ville de candidater à l'appel à projets 2021 de la MILDECA sur la prévention des conduites addictives. Cet appel à projets s'inscrit dans la volonté de la Ville de porter une politique locale de prévention des conduites addictives à l'endroit de ses habitants, dès l'adolescence.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ÉCOLOGIE, CULTURE ET CADRE DE VIE

Délibération 21/010 - Prise de compétence « Mobilité » par la CCFI - Approbation

Depuis juillet 2020, la mobilité est devenue l'un des axes majeurs de la politique municipale. En effet, la Ville de Bailleul a souhaité mettre la question de la mobilité en

général, et celle des mobilités actives en particulier, au cœur de sa réflexion sur l'aménagement durable de son territoire. Cette délibération vise donc à approuver la prise de compétence « Mobilité » par la CCFI. Cette prise de compétence sera effective au 1^{er} juillet 2021 et sera modulée selon l'offre de transport mise en œuvre sur le territoire de la Flandre Intérieure.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/011 - Transition écologique - Dispositif « Territoires engagés pour la nature » - Candidature

Cette délibération vise à approuver la candidature de Bailleul au dispositif régional « Territoires engagés pour la Nature » qui propose aux collectivités de s'engager pour la biodiversité. Cette reconnaissance comme « Territoires engagés pour la Nature » permettra à la Ville d'accéder prioritairement à certains financements.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/012 - Transition écologique - Appel à projets « Restauration écologique et aires protégées » de la DREAL Hauts-de-France - Candidature

Cette délibération vise à autoriser la Ville à répondre à l'appel à projets « Restauration écologique et Aires protégées » de la DREAL. Cela permettrait d'envisager toute une série de travaux, d'aménagements, d'études et d'actions visant à faire de Bailleul un corridor écologique, afin de permettre à la faune de traverser la Ville entre la ZNIEFF* de nos prairies bocagères et celle du Mont Noir, ainsi que les zones protégées se trouvant de l'autre côté de la frontière belge. (*Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/013 - Demande au Préfet du Nord d'une enquête publique préalable à toute autorisation d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de Bailleul et ses environs

Depuis 2018, plusieurs projets d'unité de méthanisation ont été évoqués officieusement, sans le moindre dépôt officiel auprès de la Préfecture du Nord. L'absence d'information et de concertation avec les élus, les habitants et les riverains n'est pas acceptable. C'est la raison pour laquelle les Villes de Bailleul, Méteren et Saint-Jans-Cappel sollicitent dans les mêmes termes de Monsieur le Préfet du Nord l'organisation d'une enquête publique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/014 - Accès des jeunes à la culture - Adhésion au « Pass Culture »

Cette délibération vise à autoriser la commune à adhérer au « Pass Culture » actuellement expérimenté par le Ministère de la Culture dans 14 départements. Ce dispositif permet à tout jeune de bénéficier, l'année de ses 18 ans, d'un crédit de 300 € valable 24 mois pour découvrir et réserver selon ses envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques géo localisées par une application sur son smartphone (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/015 - Musée Benoît-De-Puydt - « Les Tableaux Fantômes » - Don d'œuvres contemporaines

Cette délibération propose d'accepter des dons d'artistes suite à l'exposition *Tableaux Fantômes #10* qui s'était tenue au Musée Benoît-De-Puydt du 15 février au 12 octobre 2020. Les œuvres constitueront un ensemble représentatif des créations contemporaines dénommées « Les tableaux fantômes », réalisées entre 2014 et 2018, pour commémorer le centenaire de la Première Guerre Mondiale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/016 - Renouvellement du poste de médiation culturelle au cinéma « Le Flandria »

La Ville de Bailleul souhaite renouveler le contrat de l'agent de médiation culturelle au cinéma *Le Flandria* pour l'année 2021 (renouvelable sur 2022) et déposer la demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France. Cette subvention couvre 75 % des dépenses de personnel ainsi que 5 000 € dédiés aux actions de médiation. Le renouvellement de ce contrat doit permettre au cinéma de poursuivre sa dynamique de médiation à destination des publics éloignés et des publics scolaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/017 - Conventionnement avec l'Établissement Public Foncier concernant la parcelle sise 82 rue Dufour

La délibération consiste à solliciter de l'Établissement Public Foncier la mise en place d'une convention opérationnelle d'une durée de 5 ans sur le site sis 82 rue Dufour et cadastré AX 216. En effet, la compilation des enjeux inhérents au site, adossée à la volonté de porter pour le mandat une politique d'aménagement du territoire, planifiée et cohérente et non un aménagement du territoire dénué de toute stratégie, rend

nécessaire le déploiement d'outils pour maîtriser le développement et le devenir de ce site à enjeux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/018 - Interdiction des animaux sauvages dans les cirques

Engagée autour du sujet des animaux dans la ville, la Ville de Bailleul souhaite se déclarer en faveur de l'interdiction de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques et autres spectacles itinérants impliquant des animaux sauvages. Avec cette délibération, la Ville de Bailleul déclare également ne pas souhaiter qu'un cirque exploitant des animaux sauvages exerce sur le territoire de Bailleul et ses hameaux à compter de ce jour.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ATTRACTIVITÉ, BIEN-ÊTRE ET VIE ASSOCIATIVE

Délibération 21/019 - Mobilisation pour la défense du service public de proximité - Demande à l'État pour le maintien pérenne du commissariat de Police nationale à Bailleul et pour le renforcement des ressources humaines et matérielles consacrées à la sécurité publique sur notre territoire

Alors que la population de Bailleul croît chaque année, on observe parallèlement une lente érosion du service public de proximité. Ici, le bureau de poste qui n'ouvre plus le lundi ou sur des horaires restreints le jeudi ; là, le commissariat de Police nationale fermé la nuit et le week-end ; en 2022, la fermeture définitive du Centre des finances publiques. Et la diminution drastique des moyens accordés à la police de proximité est révélatrice du désengagement de l'Etat : depuis 2016, notre commissariat a perdu 45 de ses 49 fonctionnaires de police. Cette délibération vise à rappeler à l'État ses responsabilités en matière de service public de proximité et exiger des moyens matériels et humains supplémentaires pour le commissariat de Bailleul.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/020 - SIDEN-SIAN - Rapport d'activités 2019 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2019

Cette délibération vise à prendre acte de la transmission du rapport d'activités 2019 du SIDEN-SIAN et du rapport de présentation du Compte Administratif 2019.

Le Conseil municipal a pris connaissance des rapports.

Délibération 21/021 - Compte rendu des décisions municipales

Le Conseil municipal a été informé du compte-rendu des décisions municipales.

La séance est levée à 21h30.

Lors de la séance du 8 avril 2021, le procès-verbal du 18 mars 2021 a été :

approuvé *à l'unanimité*

non approuvé

Le Maire,
Antony GAUTIER

A. Gautier



Le secrétaire de séance,
Florent VANDENABEELE

Florent Vandenberghe